

**Commune de Brionne**  
**Hôtel de ville**  
**Rue de la Soie BP 110**  
**27800 Brionne**

Monsieur le Maire Valéry Beuriot,

Nous apprenons par le journal en ligne [Paris-Normandie du 09/07/2020](#) que vous faites tuer les pigeons domestiques haret de votre commune au gaz carbonique. Ainsi selon le journal : « les pigeons seraient capturés et euthanasiés ... La Ville a un contrat avec une société de dératisation bernayenne ... (Valéry Beuriot) L'entreprise m'a assuré que la technique utilisée pour euthanasier les oiseaux est contrôlée par des services vétérinaires **et respecte le bien-être animal. Qu'on m'apporte la preuve du contraire** et j'annulerais tous les contrats passés avec Normandie dératisation »

Souffrez monsieur le Maire qu'on vous apporte cette fameuse preuve du contraire ! Il n'existe qu'une seule méthode légale pour tuer les pigeons domestiques haret et proposée par les fabricants d'abattoir : le gazage au gaz carbonique (ou CO<sub>2</sub> ou dioxyde de carbone ou anhydride carbonique). Les services vétérinaires ne contrôlent jamais les dépigeonneurs (même le numéro un en France).

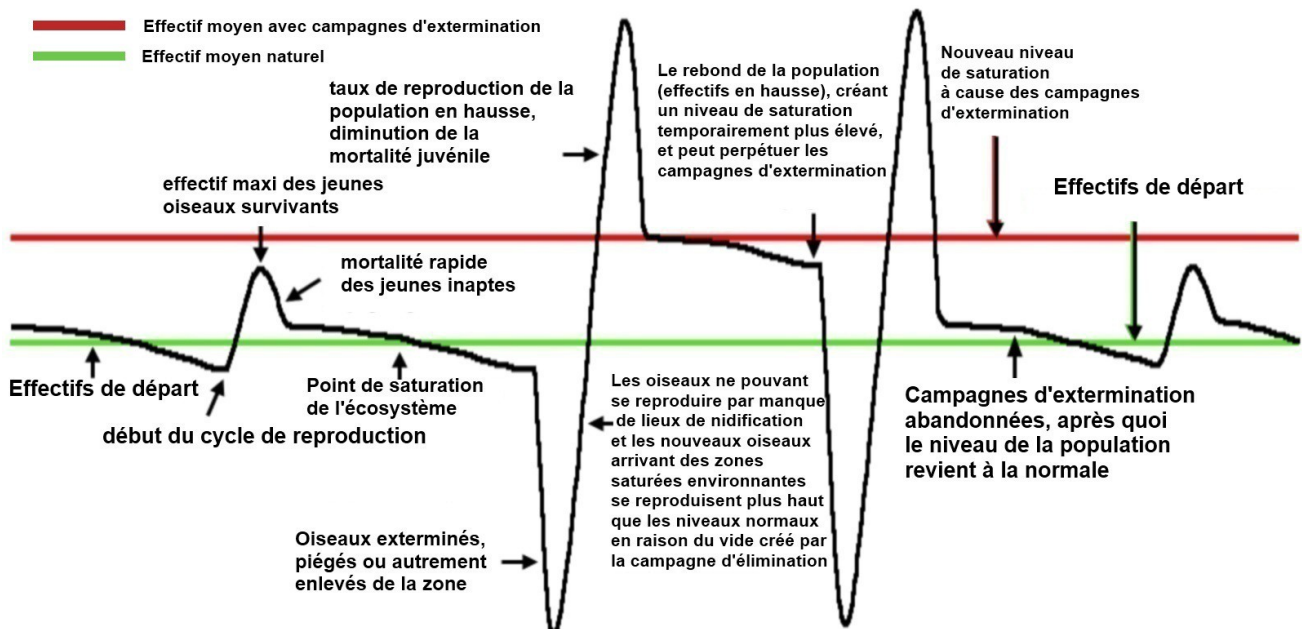
## **Votre dépigeonneur utilise une très grande concentration de gaz carbonique qui fait souffrir les oiseaux la preuve scientifique ici :**

Les dépigeonneurs affirment que le mélange CO<sub>2</sub>/air permet de provoquer, en moyenne, une perte de connaissance en 20 secondes et la mort en une minute 45 secondes. Mais certains oiseaux restent conscients plus longtemps en tentant de respirer dans les poches d'air plus respirables (concentrations moins élevées de CO<sub>2</sub>) qui ne manquent pas de se former en remplissant le caisson, l'anhydride carbonique étant plus lourd que l'air. En fait ce très bref laps de temps nous fait conjecturer une concentration de 80 à 100 % de CO<sub>2</sub> en air.<sup>1</sup> D'autre part nous pensons que les dépigeonneurs mentent car normalement le gaz carbonique supprime l'activité nerveuse et provoque la mort en 5 minutes dans les caissons pour pigeons et non en une minute 45 secondes ...

Cette concentration élevée fait souffrir les animaux, c'est certain. La majorité des études scientifiques publiées l'affirment.<sup>2-3</sup> L'AHAW (Animal Health And Welfare) qui est le groupe scientifique sur la santé animale et le bien-être des animaux de l'EFSA (CEE European Food Safety Authority) a rendu un avis, concernant la révision de la directive 86/609/CEE sur les animaux utilisés dans la recherche scientifique, qui dit que si on emploie du CO<sub>2</sub> pour euthanasier il faut impérativement rendre inconscients les animaux avant de les soumettre au gaz nocif.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, de cesser de maltraiter ces animaux. Nous protestons vivement contre ces euthanasies inutiles, et nous vous signalons que les moyens employés ici sont vains et inefficaces.

## **L'inutilité des campagnes d'extermination d'oiseaux en un graphique**



D'autre part concernant les prétendues maladies transmises par les pigeons domestiques haretés aux habitants, nous affirmons que deux « experts » français écrivent que les pigeons transmettent des maladies aux humains, le pigeon de ville étant l'animal le plus dangereux de la création : d'abord Jeanne Brugère-Picoux (« Découverte » revue du Palais de la Découverte n° 368, mai-juin 2010, p 34-43) qui si on l'écoute il faudrait aussi exterminer nos chiens et chats par principe de précaution, et copiant ses déclarations, Julien Gasparini dans la publication financée par la Région Ile-de-France « Le pigeon en ville » » visant à contrer les associations, soit deux anti. Nous, nous pouvons citer plus de 12 experts disant ou écrivant que le risque est nul. [Voir en ligne le document « Pigeons des villes : un risque pour la santé ? »](#)

Notre [dossier pigeons des villes](#) avec des solutions holistiques Ahimsa réelles (nous connaissons les grandes agglomérations et les petites villes de province où les problèmes sont plus faciles à résoudre).

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées,

Pascal Cousin, Président de NALO, le 11/07/2020

Courriel : [nalo.association@orange.fr](mailto:nalo.association@orange.fr)

Site internet : [https://nalo28.pagesperso-orange.fr/NALO/nalo\\_sommaire.html](https://nalo28.pagesperso-orange.fr/NALO/nalo_sommaire.html)

## 1

### **Le rapport 2000 de l'American Veterinary Medical Association :**

<https://nalo28.pagesperso-orange.fr/NALO/rapport-AVMA-2000.pdf>

Le temps de la perte de conscience est réduit avec des concentrations plus élevées de CO<sub>2</sub> de 80 à 100 % qui engendrent une anesthésie en 12 à 33 secondes chez les rats et avec une concentration de 70 % de CO<sub>2</sub> par rapport à l'oxygène (O<sub>2</sub>) induit une anesthésie en 40 à 50 secondes.

... Plusieurs chercheurs ont suggéré qu'une concentration importante de CO<sub>2</sub> peut faire souffrir les animaux par ce que le gaz carbonique se dissout en humidité dans les muqueuses nasales. Et le produit résultant, de l'acide carbonique (H<sub>2</sub> CO<sub>3</sub>), peut activer les nocicepteurs dans la muqueuse nasale. Des humains ont été exposés à des concentrations de 50 % de CO<sub>2</sub> et ont rapporté que respirer ce mélange est désagréable et que des concentrations plus élevées sont nocives. Une brève étude sur les porcs a étudié le côté agressif du CO<sub>2</sub> et a trouvé qu'une concentration de 90 % était agressive pour les porcs tandis qu'une de 30 % ne l'était pas. ...

... L'inhalation de CO<sub>2</sub> ... aux oiseaux, et supprime l'activité nerveuse et provoque la mort en 5 minutes.

... Puisque le CO<sub>2</sub> est plus lourd que l'air, un remplissage incomplet d'une chambre à gaz peut permettre aux animaux de monter ou soulever leur tête au dessus des hautes concentrations ce qui leur permet d'éviter l'exposition au gaz. ... L'induction de la perte de conscience aux concentrations inférieures à 80 % peut produire des lésions pulmonaires et des voies aériennes supérieures. ... des concentrations élevées de CO<sub>2</sub> peuvent énormément faire souffrir certains animaux ...

## 2

### **Dayna Johnson, Kate Blaszak: Bureau of Animal Welfare, DPI Victoria (Australie Melbourne) Carbon Dioxide Use for Euthanasia of Laboratory Animals**

<https://nalo28.pagesperso-orange.fr/NALO/opr01WH0.pdf>

Conclusions :

L'évidence de la souffrance et des réactions animales à l'agressivité associées à l'utilisation de l'anhydride carbonique (CO<sub>2</sub>) comme agent anesthésique ou comme agent exclusif pour l'euthanasie des animaux de laboratoire est considérée comme acquise par un certain nombre de revues scientifiques récentes et indépendantes. Leach et son équipe (2004) en arrivent spécifiquement à cette conclusion en exposant des rats et des souris à l'anhydride carbonique sous toute forme pour l'anesthésie, qui est susceptible de causer une douleur et une détresse considérable et est donc inacceptable quand des solutions de rechange efficaces et plus humanitaires sont facilement disponibles.

Il est recommandé que l'anhydride carbonique soit couplé à un pré-anesthésique inhalant non toxique, comme l'isoflurane, le halothane ou le méthoxyflurane si utilisé pour l'euthanasie. Pour l'utilisation d'autres combinaisons gazeuses pour l'euthanasie des rongeurs ou des poulets cela est également préféré au lieu d'une utilisation unique de l'anhydride carbonique

## 3

### **Opinion of the Scientific Panel on Animal Health and Welfare on a request from the Commission related to "Aspects of the biology and welfare of animals used for experimental and other scientific purposes"**

EFSA-Q-2004-105

Adopted by the AHAW Panel on 14 November 2005

The EFSA Journal (2005) 292, 1-46 - Opinion on the "Aspects of the biology and welfare of animals used for experimental and other scientific purposes"

<https://nalo28.pagesperso-orange.fr/NALO/opr03J0B.pdf>

4.5.5 - Méthodes gazeuses

4.5.5.1. Exposition aux mélanges d'anhydride carbonique

Conclusions :

Le CO<sub>2</sub> est aversif à tous les vertébrés, utilisés dans la recherche, qui ont été examinés. Quelques espèces ont même de l'aversion pour de basses concentrations (10-20 % par volume en air), indépendamment de toutes additions. On ne peut pas le recommander comme méthode unique de mise à mort humanitaire pour toutes les espèces. Le CO<sub>2</sub> peut être employé comme méthode d'euthanasie secondaire sur les animaux sans connaissance.

Des fœtus de souris ne sont pas tués in utero dans un délai de 20 minutes quoique la mère ait été tuée avec du CO<sub>2</sub>, mais il est possible de tuer les formes néonatales avec du CO<sub>2</sub>.

Recommandations :

L'anhydride carbonique n'en devrait pas être employé comme agent exclusif dans les procédés d'euthanasie à moins que l'animal n'ait été d'abord rendu sans connaissance, c'est-à-dire qu'il devrait être mis à mort aussitôt que possible. Il est important que des méthodes aussi efficaces et non aversives déjà partiellement exploitées soient développées plus à fond. Et il est temps que les personnes qui pratiquent les anciennes méthodes adoptent ces nouveaux mélanges de gaz plus humanitaires.

Il serait inadéquat de placer un animal entièrement conscient dans un environnement gazeux connu comme nocif et dont il ne pourrait pas s'échapper

Recherches futures :

La recherche sur l'euthanasie des animaux devrait suivre les directives de l'association internationale pour l'étude de la douleur (International Association for the Study of Pain). De nouvelles méthodes de mise à mort humanitaire des animaux qui utilisent des mélanges de gaz autres que ceux contenant du CO<sub>2</sub> doivent être développées de façon urgente. Le temps pour induire une perte de connaissance a été habituellement déterminé sur la base des comportements (par exemple : ataxie) mais cette période d'induction doit être plus clairement définie grâce à des critères neurophysiologiques.

Une méthode objective pour mesurer la dyspnée est nécessaire pour démontrer et qualifier la dyspnée chez les animaux de laboratoire (particulièrement les rongeurs), qui permette une quantification de la durée et de la sévérité de la détresse des animaux exposés à tout mélange de gaz.